



Cluster Maritime Français

*Le Faire-Savoir Maritime
The Maritime Voice*

Paris, le 18 mai 2012

Communiqué du Cluster Maritime Français

UNE ORGANISATION GOUVERNEMENTALE GLOBALEMENT SATISFAISANTE POUR LE MARITIME, MAIS OÙ LES AMBIGUÏTES CONCERNANT LA PÊCHE DOIVENT ÊTRE LEVÉES

Le Cluster Maritime Français (CMF) a depuis longtemps fait connaître son opinion sur les principes qui devaient inspirer l'organisation de l'Exécutif de la République dans le domaine maritime.

Ces cinq principes avaient d'ailleurs été rappelés publiquement dans le discours prononcé par son président en ouverture des « Assises de l'économie maritime et du littoral » à Dunkerque fin 2011 :

- Importance première donnée à l'efficacité plutôt qu'à « l'affichage ».
- Préférence pour un Ministère à la fois puissant et officiellement en charge de la mer et des questions maritimes.
Ces deux premiers principes amenant à considérer que l'existence d'un ministère ou d'un Secrétariat d'Etat dédiés exclusivement « à la mer » (au-delà de l'apparence séduisante) n'était pas en soi suffisante si un tel département ministériel n'avait pas suffisamment de poids (services rattachés, etc.) pour véritablement pouvoir imposer et suivre les dossiers maritimes, vis à vis des autres Ministères et en particulier de Bercy.
- Nécessité d'un interministériel fort, pouvant supposer le renforcement du Secrétariat Général de la Mer actuel (au nom de la très forte dimension transversale des questions maritimes, et de la dimension particulière des notions d'Action de l'Etat en mer et de Défense).
- Nécessité d'incarner la préoccupation du « développement durable », et donc le caractère à la fois nécessaire et indissociable de l'économique ET de l'environnement.
- Nécessité d'une place particulière réservée à la pêche, tenant compte de la spécificité de ses métiers et de l'importance - comme pour l'agriculture - des enjeux bruxellois (PCP, etc.).

Fidèle à ces principes et à sa vocation de rassemblement de l'économie maritime française, le Cluster Maritime Français :

- se réjouit de l'existence, pour ce qui le concerne et sous réserve des décrets d'attributions, d'un grand Ministère en charge du développement durable, responsable de missions très importantes tant pour la mer que pour l'économie maritime ;
- se réjouit que l'économie maritime apparaisse pour la première fois, d'une façon qu'il veut croire « non subsidiaire », dans l'intitulé d'un Ministère délégué très important ;
- se réjouit que les transports y soient associés, avec l'espoir que cela fera encore progresser l'ardente obligation que constitue l'intermodalité ;
- se réjouit que ce ministère ait été confié à une personnalité, Frédéric Cuvillier, connue pour son intérêt pour le maritime et qui a prouvé à plusieurs reprises son ouverture et son écoute ;
- souhaite que l'acquis de l'expérience positive en matière de responsabilité commune agriculture/pêche soit préservé. Et donc que l'organisation gouvernementale définitive corresponde aux vœux des pêcheurs, surtout au moment où les proches échéances européennes vont engager leur avenir pour de nombreuses années;

Enfin le Cluster Maritime Français, sachant que la maritimisation du monde est irréversible et génère d'immenses défis tant sur le plan de la sûreté, de la sécurité que de la Défense, salue l'arrivée au Ministère de la Défense de Jean-Yves Le Drian, qui a déjà souvent prouvé - au plus haut niveau - sa capacité à faire respecter et avancer les dossiers les plus complexes et les plus difficiles.

Cluster Maritime Français - Association régie par la loi 1901

47, rue de Monceau – 75008 Paris - Email : contact@cluster-maritime.fr

Site Internet : www.cluster-maritime.fr - Téléphone : +33 (0)1 42 25 00 48